

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je déclare ouverte la PREMIERE SESSION ORDINAIRE du CONSEIL MUNICIPAL et je vous remercie d'être venus aussi nombreux.

X

X

X

COMPTE-RENDU DES AFFAIRES TRAITÉES PAR LE MAIRE, GRACE AUX DELEGATIONS.

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je vais tout d'abord vous faire passer le registre des délégations que vous m'avez données, en vertu de la loi de DECEMBRE 1970.

Voici le compte-rendu des opérations effectuées à ce jour :

ARRETE N°337, en date du 19 décembre 1974, pour la passation d'un marché de gré à gré entre la Commune de Saint-Denis et la SPIE/BATIGNOLLES. - Montant du marché : 4 573 566 F CFA (QUATRE MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE TREIZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE SIX FRANCS).

ARRETE N°338, en date du 19 décembre 1974, pour la passation d'un marché de gré à gré entre la Commune de Saint-Denis et la SPIE/BATIGNOLLES. - Montant du marché : 6 621 668 F CFA (SIX MILLIONS SIX CENT VINGT ET UN MILLE SIX CENT SOIXANTE HUIT FRANCS).

ARRETE N°339, en date du 19 décembre 1974, relatif au paiement à Maîtres LEMERLE, ATECTAM et GERARD d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune de Saint-Denis, d'un terrain appartenant à M. et Mme LAW-KOUN René. - Montant de la note : 204 911 F CFA (DEUX CENT QUATRE MILLE NEUF CENT ONZE FRANCS).

ARRETE N°340, en date du 19 décembre 1974, relatif au paiement à Maîtres LEMERLE, ATECTAM et GERARD d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune de Saint-Denis, d'un terrain appartenant à Mme LAW-TCHI-KUN. - Montant de la note : 214 793 F CFA (DEUX CENT QUATORZE MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT TREIZE FRANCS).

ARRETE N°341, en date du 19 décembre 1974, relatif au paiement à Maîtres LEMERLE, ATECTAM et GERARD d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune de Saint-Denis, d'un terrain appartenant aux Consorts CUSTINE. - Montant de la note : 154 450 F CFA (CENT CINQUANTE QUATRE MILLE QUATRE CENT CINQUANTE FRANCS).

ARRETE N°342, en date du 19 décembre 1974, pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et l'entreprise SETB. - Montant du marché : 1 775 148 F CFA (UN MILLION SEPT CENT SOIXANTE QUINZE MILLE CENT QUARANTE HUIT FRANCS).

ARRETE N°343, en date du 19 décembre 1974, pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et l'U. M. A. B. - Montant du marché : 6 729 937 F CFA (SIX MILLIONS SEPT CENT VINGT NEUF MILLE NEUF CENT TRENTE SEPT FRANCS).

ARRETE N°344, en date du 19 décembre 1974, pour la passation d'un contrat d'honoraires entre la Commune de Saint-Denis et la SOCOTEC. - Montant des honoraires : 1 900 000 F CFA (UN MILLION NEUF CENT MILLE FRANCS).

ARRETE N°346, en date du 24 décembre 1974, pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et la Quincaillerie MOGALIA. - Montant du marché : 7 000 000 F CFA (SEPT MILLIONS DE FRANCS).

ARRETE N°347, en date du 30 décembre 1974, pour la passation d'un contrat d'honoraires entre la Commune de Saint-Denis et le Cabinet d'Etudes et de Topographie Raymond VITRY. - Montant des honoraires : 670 320 F CFA (SIX CENT SOIXANTE DIX MILLE TROIS CENT VINGT FRANCS).

ARRETE N°348, en date du 6 janvier 1975, relatif au paiement à Maîtres MACE et ZAMPIERO d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune de Saint-Denis, d'un terrain appartenant à Mme Marcelle HOARAU. - Montant de la note : 292 078 F CFA (DEUX CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLE SOIXANTE DIX HUIT FRANCS).

ARRETE N°349, en date du 6 janvier 1975, relatif au paiement à Maîtres MACE et ZAMPIERO d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune de Saint-Denis, d'un terrain appartenant à la SIDR. - Montant de la note : 253 885 F CFA (DEUX CENT CINQUANTE TROIS MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT CINQ FRANCS).

ARRETE N°350, en date du 6 janvier 1975, relatif au paiement à Maîtres MACE et ZAMPIERO d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune de Saint-Denis, d'un terrain appartenant aux Consorts TECHER Maximin. - Montant de la note : 127 905 F CF. (CENT VINGT SEPT MILLE NEUF CENT CINQ FRANCS).

ARRETE N°351, en date du 10 janvier 1975, relatif au paiement à Maîtres LEMERLE, ATECTAM et GERARD d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune de Saint-Denis, d'un terrain appartenant à M. Jacques FONTAINE. - Montant de la note : 3 799,82 FF (TROIS MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT DIX NEUF FRANCS QUATRE VINGT DEUX CENTIMES).

ARRETE N°352, en date du 14 janvier 1975, pour la passation d'un contrat entre la Mairie de Saint-Denis et "LA PRESERVATRICE". - Montant de la dépense : 46 330 F CFA (QUARANTE SIX MILLE TROIS CENT TRENTE FRANCS).

ARRETE N°353, en date du 15 janvier 1975, relatif au paiement à Maître VIDOT d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune de Saint-Denis, d'un terrain appartenant aux consorts GRONDIN. - Montant de la note : 6 042,20 FF (SIX MILLE QUARANTE DEUX FRANCS VINGT CENTIMES).

ARRETE N°354, en date du 15 janvier 1975, relatif au paiement à Maître VIDOT d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune de Saint-Denis, d'un terrain appartenant aux Consorts AMBRANTANO. - Montant de la note : 3 137,56 FF (TROIS MILLE CENT TRENTE SEPT FRANCS CINQUANTE SIX CENTIMES).

ARRETE N°355, en date du 15 janvier 1975, relatif au renouvellement des abonnements de la Commune de Saint-Denis à divers journaux et revues périodiques pour 1975. -

ARRETE N°356, en date du 15 janvier 1975, relatif aux deux abonnements de la Commune de Saint-Denis au COMBAT NATIONAL pour l'année 1975. -

ARRETE N°361, en date du 21 janvier 1975, pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et la S R E M. - Montant du marché : 1 936 870 F CFA (UN MILLION NEUF CENT TRENTE SIX MILLE HUIT CENT SOIXANTE DIX FRANCS).

ARRETE N°362, en date du 22 janvier 1975, portant paiement d'avenants d'Assurance pour extension de garantie sur différents véhicules communaux. - Montant de la dépense : 1 127,50 FF (MILLE CENT VINGT SEPT FRANCS CINQUANTE CENTIMES).

ARRETE N°363, en date du 24 janvier 1975, relatif au paiement à Maîtres MACE et ZAMPIERO d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune de Saint-Denis, d'un terrain appartenant à M. GAY Joël. - Montant de la note : 5 014,50 FF (CINQ MILLE QUATORZE FRANCS CINQUANTE CENTIMES).

ARRETE N°364, en date du 24 janvier 1975, relatif au paiement à Maîtres MACE et ZAMPIERO d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune de Saint-Denis, d'un terrain appartenant aux Consorts HOARAU Amable. - Montant de la note : 1 479,96 FF (MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX NEUF FRANCS QUATRE VINGT SEIZE CENTIMES).

ARRETE N°365, en date du 24 janvier 1975, relatif au paiement à Maîtres MACE et ZAMPIERO d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune de Saint-Denis, d'un terrain appartenant aux Consorts CHANE FAN. - Montant de la note : 6 006,70 FF (SIX MILLE SIX FRANCS SOIXANTE DIX CENTIMES).

ARRETE N°366, en date du 27 janvier 1975, pour la passation d'un contrat d'honoraires entre la Commune de Saint-Denis et le Cabinet PARASKEVOPOULOS. - Montant des honoraires : 2 220,14 FF (DEUX MILLE DEUX CENT VINGT FRANCS QUATORZE CENTIMES).

ARRETE N°367, en date du 28 janvier 1975, pour la passation d'un contrat d'honoraires entre la Commune de Saint-Denis et la S O C O T E C. - Montant des honoraires : 22 000 F (VINGT DEUX MILLE FRANCS).

ARRETE N°368, en date du 28 janvier 1975, pour la passation d'un contrat d'honoraires entre la Commune de Saint-Denis et la S O C O T E C. - Montant des honoraires : 67 080 F (SOIXANTE SEPT MILLE QUATRE VINGT FRANCS).

ARRETE N°369, en date du 28 janvier 1975, pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et l'entreprise E G E D I. - Montant du marché : 26 764,42 FF (VINGT SIX MILLE SEPT CENT SOIXANTE QUATRE FRANCS QUARANTE DEUX CENTIMES).

ARRETE N°370, en date du 28 janvier 1975, pour la passation d'un contrat de location entre la Commune de Saint-Denis et M. Arthur HAUTOIS. - Montant du loyer : 1 000 F (MILLE FRANCS).

ARRETE N°371, en date du 28 janvier 1975, pour la passation d'un contrat d'honoraires entre la Commune de Saint-Denis et la S O C O T E C. - Montant des honoraires : 50 400 F (CINQUANTE MILLE QUATRE CENT FRANCS).

ARRETE N°392, en date du 18 février 1975, pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et les Etablissements DE PALMAS. - Montant du marché : 3 500 000 F (TROIS MILLIONS CINQ CENT MILLE FRANCS).

ARRETE N°393, en date du 18 février 1975, pour la passation d'une convention entre la Commune de Saint-Denis et M. Pierre LACROIX. - Montant des honoraires : 2 196 FF (DEUX MILLE CENT QUATRE VINGT SEIZE FRANCS).

ARRETE N°394, en date du 18 février 1975, pour la passation d'une convention entre la Commune de Saint-Denis et la S E C M O. - Montant des honoraires : 1 250 000 F CFA (UN MILLION DUX CENT CINQUANTE MILLE FRANCS).

ARRETE N°395, en date du 18 février 1975, pour la passation d'une convention entre la Commune de Saint-Denis et le Cabinet Jacques GARDRINIER. - Montant des honoraires : 34 454,20 FF (TRENTE QUATRE MILLE QUATRE CENT CINQUANTE QUATRE FRANCS VINGT CENTIMES).

ARRETE N°396, en date du 18 février 1975, pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et M. Gilbert AUDRY - Géomètre. - Montant du marché : 60 000 FF (SOIXANTE MILLE FRANCS).

ARRETE N°397, en date du 18 février 1975, pour la passation d'une convention entre la Commune de Saint-Denis et le Cabinet Jacques GARDRINIER. - Montant des honoraires : 21 840 FF (VINGT ET UN MILLE HUIT CENT QUARANTE FRANCS).

ARRETE N°398, en date du 21 février 1975, pour la passation d'un marché pour la fourniture d'agrégats entre la Commune de Saint-Denis et Monsieur SORMASOUNDRON Joseph. - Montant du marché : 150 000,00 FF (CENT CINQUANTE MILLE FRANCS).

ARRETE N°406, en date du 26 février 1975, pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et la S R E M. - Montant du marché : 43 180 F (QUARANTE TROIS MILLE CENT QUATRE VINGT FRANCS).

ARRETE N°407, en date du 26 février 1975, pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et l'E E R. - Montant du marché : 69 981,43 FF (SOIXANTE NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT UN FRANCS QUARANTE TROIS CENTIMES).

ARRETE N°408, en date du 28 février 1975, relatif au paiement à Maître ESPARON d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune de Saint-Denis, d'un terrain appartenant aux Consorts DAMOUR. - Montant de la note : 2 300,74 FF (DEUX MILLE TROIS CENT FRANCS SOIXANTE QUATORZE CENTIMES).

ARRETE N°409, en date du 28 février 1975, relatif au paiement à Maîtres MACE et ZAMPIERO d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune de Saint-Denis, d'un terrain appartenant à M. Jean GIRAUD. - Montant de la note : 892,20 FF (HUIT CENT QUATRE VINGT DOUZE FRANCS VINGT CENTIMES).

ARRETE N°410, en date du 28 février 1975, pour la passation d'une convention entre la Commune de Saint-Denis et le Bureau d'Etudes Roland FINOT. - Montant des honoraires : 3 308,80 FF (TROIS MILLE TROIS CENT HUIT FRANCS QUATRE VINGT CENTIMES).

ARRETE N°413, en date du 3 mars 1975, pour la passation d'un contrat d'honoraires entre la Commune de Saint-Denis et le Cabinet DOUADI. - Montant des honoraires : 157 448 FF (CENT CINQUANTE SEPT MILLE QUATRE CENT QUARANTE HUIT FRANCS).

ARRETE N°414, en date du 3 mars 1975, pour la passation d'un contrat d'honoraires entre la Commune de Saint-Denis et le Cabinet DOUADI. - Montant des honoraires : 39 092 F (TRENTE NEUF MILLE QUATRE VINGT DOUZE FRANCS).

ARRETE N°415, en date du 3 mars 1975, pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et la S E G E F O M. - Montant du marché : 148 400 F (CENT QUARANTE HUIT MILLE QUATRE CENT FRANCS).

ARRETE N°416, en date du 4 mars 1975, pour la passation d'un marché de gré à gré entre la Commune de Saint-Denis et la Société Energie Electrique de la Réunion. - Montant du marché : 54 523,60 FF (CINQUANTE QUATRE MILLE CINQ CENT VINGT TROIS FRANCS SOIXANTE CENTIMES).

ARRETE N°417, en date du 5 mars 1975, pour la passation d'une convention entre la Commune de Saint-Denis et la S E C M O. - Montant des honoraires : 141 000,00 FF (CENT QUARANTE ET UN MILLE FRANCS).

ARRETE N°418, en date du 7 mars 1975, pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et la SOGECORE représentée par Monsieur CASSAM CHENAI. - Montant du marché : 20 520 FF (VINGT MILLE CINQ CENT VINGT FRANCS).

ARRETE N°419, en date du 10 mars 1975, pour la passation d'un marché de gré à gré entre la Commune de Saint-Denis et la S E G E F O M. - Montant du marché : 149 989,20 FF (CENT QUARANTE NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT NEUF FRANCS VINGT CENTIMES).

ARRETE N°421, en date du 13 mars 1975, pour la passation d'un contrat entre la Commune de Saint-Denis et la Compagnie Générale d'Assurances (AFOI). - Montant de la dépense : 1 348,50 FF (MILLE TROIS CENT QUARANTE HUIT FRANCS CINQUANTE CENTIMES).

ARRETE N°422, en date du 14 mars 1975, portant passation d'une convention de location entre la Commune de Saint-Denis et Monsieur SAUTRON Jules. - Montant du loyer : 800 FF (HUIT CENTS FRANCS).

ARRETE N°423, en date du 14 mars 1975 portant passation d'une convention avec la Direction Départementale de l'Equipement. - Montant des honoraires : 72 000,00 FF (SOIXANTE DOUZE MILLE FRANCS).

ARRETE N°425, en date du 18 mars 1975, portant passation d'une convention avec la Direction Départementale de l'Equipement. - Montant des honoraires : 2 523,20 FF (DEUX MILLE CINQ CENT VINGT TROIS FRANCS VINGT CENTIMES).

ARRETE N°426, en date du 19 mars 1975, pour la passation d'un contrat entre la Commune de Saint-Denis et la Patriote. - Redevance symbolique : 1 FF (UN FRANCS PAR MOIS).

ARRETE N°427, en date du 19 mars 1975, pour la passation d'un contrat entre la Commune de Saint-Denis et le Club Sportif de Saint-Denis. - Redevance symbolique : 1 FF (UN FRANCS PAR MOIS).

ARRETE N°437, en date du 24 mars 1975, portant paiement du contrat de renouvellement garantissant la responsabilité civile de la Commune de Saint-Denis. - Montant de la dépense : 73 733,40 FF (SOIXANTE TREIZE MILLE SEPT CENT TRENTE TROIS FRANCS QUARANTE CENTIMES).

ARRETE N°438, en date du 26 mars 1975, pour la passation d'une convention entre la Commune de Saint-Denis et Monsieur Roland FINOT. - Montant des honoraires : 20 042,24 FF (VINGT MILLE QUARANTE DEUX FRANCS VINGT QUATRE CENTIMES).

ARRETE N°439, en date du 27 mars 1975, pour la passation d'un contrat d'honoraires entre la Commune de Saint-Denis et le Cabinet BARAVIAN Berdj Claude. - Montant des honoraires : 89 000 FF (QUATRE VINGT NEUF MILLE FRANCS).

ARRETE N°441, en date du 3 avril 1975, relatif au paiement à la S. E. D. R. E. d'une note d'honoraires pour l'acquisition des terrains d'emprise du Boulevard Sud à Saint-Denis. - Montant des honoraires : 13 630,80 FF (TREIZE MILLE SIX CENT TRENTE FRANCS QUATRE VINGT CENTIMES).

ARRETE N°442, en date du 3 avril 1975, pour la passation d'un marché de gré à gré entre la Commune de Saint-Denis et le Service Electro Sanitaire. - Montant du marché : 8 482,91 FF (HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT DEUX FRANCS QUATRE VINGT ONZE CENTIMES).

ARRETE N°443, en date du 3 avril 1975, pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et les Ravaleurs de Saint-Denis. - Montant du marché : 24 504,62 FF (VINGT QUATRE MILLE CINQ CENT QUATRE FRANCS SOIXANTE DEUX CENTIMES).

ARRETE N° 444, en date du 8 avril 1975, pour la passation d'un marché de gré à gré entre la Commune de Saint-Denis et la S B E . -
Montant du marché : 12 664,70 FF (DOUZE MILLE SIX CENT SOIXANTE QUATRE FRANCS SOIXANTE DIX CENTIMES).

ARRETE N° 447, en date du 10 avril 1975, pour la passation d'un marché de gré à gré entre la Commune de Saint-Denis et la Société
Plastyl. Montant du marché : 67 779,72 FF (SOIXANTE SEPT MILLE SEPT CENT SOIXANTE DIX NEUF FRANCS SOIXANTE DOUZE CENTIMES).

x

x

x